

Communiqué



Alliance de la Fonction publique du Canada | Représentant 160 000 travailleurs et travailleuses

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LE 2 SEPTEMBRE 2008

L'offre déraisonnable de Postes Canada entraîne un vote de grève

Ottawa— En raison de l'approche déraisonnable adoptée par la Société canadienne des postes durant les dernières séances de négociation, les employés tiendront un vote de grève au cours des prochaines semaines, afin de protéger leurs droits.

Les négociations ont débuté au printemps dernier. Selon le SEPC, l'employeur refuse d'aborder les revendications soumises par les travailleurs et travailleuses.

« Nous sommes déçus par l'attitude de la Société », déclare Richard Des Lauriers, le président national du Syndicat des employés des postes et communications (SEPC), un Élément de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC). « Notre objectif est le même depuis le début : négocier avec Postes Canada une entente équitable, une entente qui garantisse la vitalité et la pérennité du service postal public.

Voici les principaux enjeux au cœur des négociations : des garanties contre des pratiques déraisonnables de mesure du rendement et de surveillance de chaque employée et employé, la gestion de la charge de travail, les avantages sociaux, des salaires équitables et des mesures de protection contre la sous-traitance. Postes Canada a déjà réglé plusieurs de ces questions avec d'autres syndicats.

La semaine dernière, l'équipe de négociation SEPC/AFPC a déposé une offre de règlement détaillée, mais Postes Canada montre peu d'empressement à négocier les revendications prioritaires.

Le syndicat n'acceptera aucune concession. L'employeur doit bonifier considérablement son offre s'il veut éviter la grève.

« Il est évident que Postes Canada ne veut pas discuter sérieusement des questions qui sont importantes pour nos membres », déclare Gerry Halabecki, le vice-président exécutif régional de l'AFPC pour l'Ontario. « Pourtant, la Société doit changer son approche si elle veut conclure une convention collective juste qui favorise un véritable respect au travail. Elle n'a pas d'autre choix. »

La convention collective du SEPC est échue depuis le 31 août 2008. Le syndicat a envoyé un avis de négocier à l'employeur le 1^{er} mai 2008 et les négociations ont commencé le 4 juin 2008.

-30-

RENSEIGNEMENTS : Alain Cossette, Communications, AFPC, 613-293-9210